



**L'UNSA se présente
à vous**



Introduction



« L'UNSA revendique l'autonomie de la pensée et de l'action, c'est à dire de la liberté fondamentale de tout individu à s'engager dans une organisation syndicale libre, car il n'y a pas de liberté collective qui ne repose sur la liberté individuelle »



1 – La création de l'UNSA



C'est en 1992 que s'amorce la fusion de 5 fédérations syndicales non confédérées dont le but est de s'engager dans une démarche réformiste, laïque et revendicative, fondée sur l'indépendance syndicale pour un syndicalisme rénové et démocratique. Ainsi, les syndicats fondateurs de l'UNSA sont :

- ✓ la Fédération de l'éducation nationale (FEN) – autonome depuis la scission CGT/CGT-FO,
- ✓ la Fédération générale autonome des fonctionnaires (FGAF),
- ✓ la Fédération générale des salariés des organisations de l'agroalimentaire (FGSOA),
- ✓ la Fédération autonome des transports (FAT),
- ✓ la Fédération maîtrise et cadres des chemins de fer (FMC).

Officiellement, l'UNSA voit le jour le 12 février 1993 lors de la signature de la convention à Paris.



2 – L'organisation de l'UNSA



1 - Au niveau national, l'UNSA est composée de :

✓ **8 Pôles professionnels** (constitués, parfois, en fédérations, parfois regroupant plusieurs fédérations et/ou syndicats) :

- Pôle 1 : Agriculture, agroalimentaire, organismes agricoles
- Pôle 2 : Banque, assurance, établissements financiers
- Pôle 3 : Commerce, hôtellerie, tourisme
- Pôle 4 : Audiovisuel, communication, information, spectacle
- Pôle 5 : Industrie
- Pôle 6 : Services et activités diverses
- Pôle 7 : Transports et équipement
- Pôle 8 : Fonction publique

✓ **4 Regroupements transversaux** qui ont pour but de coordonner des organisations syndicales affiliées à l'UNSA relevant de différents pôles dans des domaines où la structure générale interprofessionnelle n'est pas suffisamment pertinente :

- l'UNSA Retraités
- l'UNSA Fonction publique
- UNSA Sports
- UNSA Spectacle et communication

Au sein de la Fonction publique (pôle 8), 20 fédérations représentent les différents secteurs, Etat, territoriale et hospitalière:

<https://www.unsa-fp.org/Nos-federations>

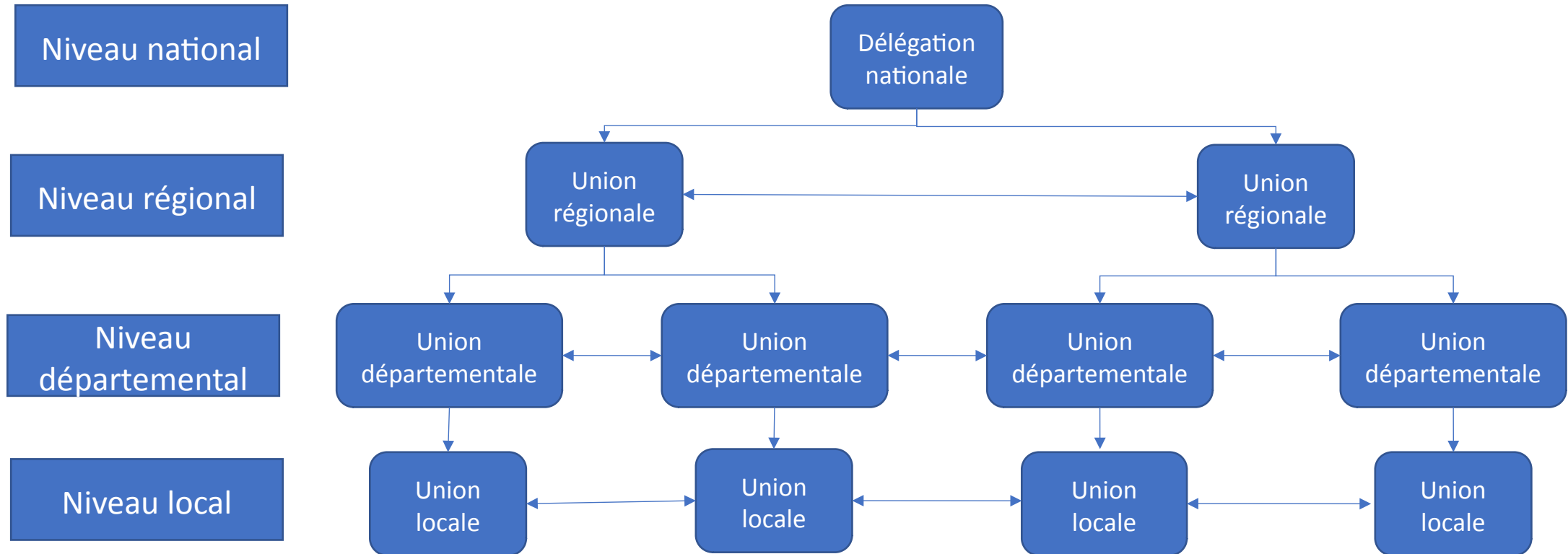
Les principales pour la fonction Publique d'Etat :

- ✓ UNSA Territoriaux,
- ✓ UNSA Santé et Sociaux,
- ✓ UNSA Education,
- ✓ UNSA Défense,
- ✓ UNSA Justice,
- ✓ UNSA Développement Durable,
- ✓ UNSA Finances, Industries et Services du Premier ministre,
- ✓ UNSA FASMI (Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur et du ministère des Outre-Mer)
- ✓ UNSA des Attachés des Administrations Parisiennes, etc. ..



2 - Au niveau régional, départemental et local

Territorialement, l'UNSA se structure en unions régionales, départementales et, le cas échéant, locales qui regroupent les adhérents des syndicats présents sur ces territoires.



3 – Le fonctionnement de l'UNSA



Chaque pôle est constitué de syndicats membres. Les décisions se prennent à l'unanimité, ceci afin de garantir une autonomie à chacun.

L'UNSA est administrée par un congrès national regroupant des délégués des organisations syndicales adhérentes et des unions régionales et départementales. Le congrès se réunit tous les 4 ans.

Un conseil national est formé après chaque congrès qui élit les membres du secrétariat général.

Le secrétariat élu forme le bureau national, qui administre l'UNSA entre deux congrès. Tous les trois mois, se réunit un conseil national trimestriel composé des membres du bureau national et de représentants des pôles et des unions départementales.



4- Les valeurs de l'UNSA



L'UNSA représente :

- l'Union,
- la Novation,
- la Solidarité,
- l'Autonomie.



L'UNSA est :

- ✓ autonome vis à vis des partis politiques,
- ✓ solidaire, pour combattre toutes les formes de corporatisme qui génèrent l'isolement et le repli sur soi même,
- ✓ privilégie le dialogue et la négociation pour faire aboutir les revendications de ses adhérents et pour faire progresser son projet syndical sans négliger le rapport de forces nécessaire à cet objectif.



5- Les objectifs de l'UNSA



L'UNSA s'est fixée comme objectifs de :

- ✓ Promouvoir un progrès social durable,
- ✓ Lutter contre toutes les formes d'exclusion,
- ✓ Participer activement à la construction d'une Europe sociale,
- ✓ Défendre l'emploi et le service public



L'UNSA privilégie:

- **la négociation et la concertation** dans le cadre de la politique contractuelle, pour le bien de la communauté de travail et de l'utilisateur-citoyen.
- **l'intérêt de l'agent** dans le cadre de la défense et du maintien du service public, celui-ci étant le garant de l'équité et de la solidarité entre les citoyens.



6 – L'organisation de l'UNSA au sein du MAA



L'UNSA AAF est affiliée à l'UNSA Fonction Publique depuis 1993.

Celle-ci couvre l'ensemble des secteurs d'activité du ministère : administration centrale, services déconcentrés (DRAAF, DAAF, DDI), les établissements sous tutelle du MAA (ANSES, CNPF, IFCE, INAO, ODEADOM, ONF, IGN, FAM, ASP...), dans une démarche multi-catégorielle.

UNSA Alimentation Agriculture Forêts (UNSA AAF)



SAP MA

(Syndicat
Autonome des
Personnels du
Ministère chargé
de l'Agriculture)



SNITEAT

(Syndicat National
des Ingénieurs et
des Techniciens de
l'Environnement, de
l'Agriculture et des
Territoires)



SNPDEA

(Syndicat National
des Personnels de
Direction et
d'Encadrement de
l'enseignement
Agricole)



**Forêt publique -
UNSA**

(Syndicat des
personnels de
l'Office National
des Forêts)



SAP MA (Syndicat Autonome des Personnels du Ministère chargé de l'Agriculture) - 01 49 55 55 31 unsa-sap@agriculture.gouv.fr



Le SAP MAA est adhérent à l'UNSA AAF, créé en 2000. Il regroupe les personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service, les personnels mis à disposition du MTES et les personnels des Etablissements Publics sous tutelle (CRPF, IGN) ainsi que les retraités du MAA. Il a vocation à rassembler les personnels des filières administrative et technique dans une démarche interministérielle.

Il a pour objectif de :

- défendre les intérêts professionnels, individuels et collectifs des personnels qu'il rassemble,
- œuvrer activement à l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels,
- développer le mouvement syndical autonome et réformiste dans le respect des grands principes tels que attachement à la laïcité, à la solidarité, à la fraternité, à la défense du service public, au principe d'indépendance.
- œuvrer pour les valeurs de l'UNSA.

SNITEAT (Syndicat National des Ingénieurs et des Techniciens de l'Environnement, de l'Agriculture et des Territoires) - 01.49.55.50.27

<https://sniteat-unsa.fr>



Créé en Octobre **1927**, sous une autre appellation Syndicat National des Ingénieurs des Travaux Ruraux et des Techniciens de Génie Rural (SNITRTGR), il devient SNITEAT en 2006 suite à la création du corps des IAE par fusion des trois corps d'ingénieurs du MAA. Le SNITEAT adhère à l'UNSA MAA en 2008. Il regroupe les Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement et les Techniciens, présents au MAA, en PNA au MTE et autres ministères, ainsi que dans les établissements publics du MAA. Il syndique également les contractuels exerçant des fonction de TSMA et d'IAE. Il a également une section de retraités.

Il a pour objectif de :

- défendre les conditions d'exercice des métiers d'IAE et de TS,
- revendiquer des améliorations dans les déroulements de carrières et les conditions de promotion et de mobilités des collègues, de conseiller et d'accompagner leurs adhérents dans leur parcours professionnel.

Le syndicat est ainsi présent dans les deux CAP techniciens et ingénieurs du MAA.

Il suit en outre les dossiers transversaux au sein de la fédération UNSA Alimentation, Agriculture et Forêt (MAA), et travaille en collaboration étroite avec les autres syndicats UNSA du MTE.

Une partie de ses adhérents sont en PNA au MTE.

SNPDEA (Syndicat National des Personnels de Direction et d'Encadrement de l'enseignement Agricole)



Créé en septembre 2021 .

Il a pour objectif de :

- Défendre, promouvoir et améliorer les intérêts professionnels, sociaux, moraux et économiques des personnels de direction et d'encadrement de l'agriculture (intérêts collectifs et individuels) quelque soit leur statut, leur département ministériel et leur lieu d'exercice,
- Promouvoir la laïcité dans le cadre des valeurs de la République et de la déclaration universelle des droits de l'homme,
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes,
- Redonner une place majeure à l'enseignement agricole dans le paysage français de la formation où l'insertion et l'inclusion doivent être des objectifs,
- Permettre à l'outil EPLEFPA de pouvoir s'adapter aux différents changements juridiques et sociétaux afin de répondre aux besoins des usagers et partenaires.

Forêt publique – UNSA - foret-publique-uns@onf.fr



Issu de la fusion au 1^{er} janvier 2020 des syndicats Génération Forêts et du Syndicat National des Personnels Techniques Forestiers (SNTF) en raison de leur champ commun de syndicalisation au sein de l'Office National des Forêts (ONF).

Il représente les personnels de l'ONF,

Il a pour objet de définir l'action revendicative professionnelle au sein de l'ONF :

- Il étudie et défend les droits et les intérêts, individuels et collectifs, professionnels, matériels et moraux de tous les personnels en service ou retraités de l'ON, quels que soient leurs statuts public ou privé, et leurs métiers, sans distinction publique, religieuse ou de quelque ordre que se soit,
- Il veille à l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions matérielles de travail des personnels de l'ONF.
- Il veille à ce que l'établissement ONF assure pleinement ses missions de service public en matière de gestion durable et de conservation des patrimoines forestiers publics et privés, des espaces naturels, dans le respect de la biodiversité.

7- L'UNSA AAF en chiffre



1 - Dans les CAP (en nombre de sièges) :

✓ Filière administrative :

- Attachés d'administration (3 sièges)
- Secrétaires administratifs (3 sièges)
- Adjoints administratifs (2 sièges)

1^{ère} organisation syndicale du MAA

1^{ère} organisation syndicale du MAA

1^{ère} organisation syndicale du MAA

✓ Filière Technique :

- Ingénieurs de l'agriculture
et de l'environnement (2 sièges)
- Techniciens supérieurs (2 sièges)
- Adjoints techniques (2 sièges)

3^{ème} organisation syndicale du MAA

2^{ème} organisation syndicale du MAA

1^{ère} organisation syndicale du MAA

✓ Filière de l'enseignement agricole :

- 2^{ème} organisation syndicale du MAA

2 - Dans les comités techniques (CT) (en nombre de sièges) :

- CT Ministériel : 3 sièges 3^{ème} organisation syndicale du MAA
- CT Administration Centrale : 1 siège 4^{ème} organisation syndicale du MAA
- CTS Secrétariat Général : 2 sièges 2^{ème} organisation syndicale du MAA
- CT DRAAF/DAAF/DRIAAF : 2 sièges 2^{ème} organisation syndicale du MAA
- CT Central des DDI : 3 sièges 2^{ème} organisation syndicale au niveau
interministériel

3 - Dans les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) (en nombre de sièges) :

- CHSCT Ministériel : 1 siège 3ème organisation syndicale du MAA
- CHSCT Administration Centrale : 1 siège 3ème organisation syndicale du MAA

- CHSCT DRAAF/DAAF/DRIAAF : 2 sièges 2ème organisation syndicale du MAA

- CHSCT Central des DDI : 3 sièges 2ème organisation syndicale au niveau
interministériel

8 – Les thématiques défendues par l'UNSA



Les missions actuelles autres que celles dévolues à l'amélioration des carrières et des conditions de travail des agents portent sur l'avancée de thématiques qui lui paraissent essentielles et qu'elle souhaite valoriser telles que :

- ✓ **l'égalité Homme – Femme** : veiller au respect de cette égalité dans les évolutions de carrière des agents,
- ✓ **la discrimination** : venir en aide aux agents qui en sont victimes,
- ✓ **le plan handicap** : accompagner et protéger les personnes en situation de handicap,
- ✓ **le télétravail** : développer et prendre en compte cette nouvelle organisation du travail au sein des structures dans la mesure du possible,
- ✓ **la forêt publique** : maintien d'un service public forestier garant d'une gestion nationale rigoureuse et soucieuse de l'environnement, des enjeux du changement climatique et de l'accueil du public,
- ✓ **les circuits courts alimentaires**: favoriser et faire connaître cette démarche afin de produire moins de déchets,
- ✓ **la transition écologique** : participer au changement de modèle économique et social, qui transformera en profondeur nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble

9 – Les périmètres d'intervention de l'UNSA



L'UNSA intervient pour les agents :

Dans l'ensemble des structures du MAA, en métropole et les dans départements d'Outre-Mer

- ✓ Administration centrale du MAA,
- ✓ DRAAF, DDI (DDT, DDETSPP, ..), Préfectures (Sidsic, SGC,..)
- ✓ Etablissements publics du MAA (ONF, FAM, ASP, INRAE,...)

Dans certaines structures du MTE pour les agents en position normale d'activité (PNA) :

- ✓ Administration centrale,
- ✓ DREAL, DDI,
- ✓ OFB, CEREMA, Parcs



10 – Les services proposés par l'UNSA à ses adhérents



L'UNSA se mobilise dans les cas suivants :

- ✓ Appui et conseil aux collègues dans leurs démarches de mobilité, promotions ;
- ✓ Assistance aux collègues pour des situations particulières (conflit, discrimination, commissions de réforme, ...)
- ✓ Aide et conseil aux collègues dans le cadre d'une démarche particulière ;
- ✓ Assistance juridique ;
- ✓ Interventions en instances nationales et locales.



11 – le mot de la secrétaire générale



« Bonjour à toutes et tous.

Je suis secrétaire de la fédération depuis mai 2019. Notre fédération s'inscrit dans les valeurs UNSA ; syndicat dit réformiste. Nous sommes la troisième force syndicale du ministère en charge de l'agriculture et nous sommes représentatifs des agents de tous corps du Ministère et de ses opérateurs. Plusieurs de nos membres siègent également dans des instances nationales, ce qui permet d'avoir une vision transversale des sujets et d'être force de proposition.

Notre fédération a à cœur d'obtenir des nouveaux droits pour les agents, mais également de défendre ceux déjà existants. Nous apportons un soin particulier dans le traitement des dossiers personnels qui nous sont soumis et il y a toujours une écoute attentive aux difficultés rencontrées par les agents. Nous mettons tout en œuvre pour trouver des solutions aux problèmes.

Notre force c'est vous. Nos mandats ce sont nos adhérents qui nous les donnent et non l'inverse."

Martine HARNICHARD

UNSA-AAF

Action, **A**ssistance, **F**orce de proposition



Merci pour votre écoute

